

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2038**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopole - Attribution d'une subvention à la société Fab'Entech pour le projet de recherche et de développement EMERFAB - Convention d'application financière 2011-2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 17 janvier 2011****Décision n° B-2011-2038**

objet :	<b>Pôle de compétitivité Lyonbiopole - Attribution d'une subvention à la société Fab'Entech pour le projet de recherche et de développement EMERFAB - Convention d'application financière 2011-2014</b>
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2010-1913 du conseil de Communauté du 16 décembre 2010, il a été présenté le projet de R&D (recherche et développement) EMERFAB, autorisant monsieur le Président à signer la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités locales partenaires.

EMERFAB a pour objectif la mise en place et la validation réglementaire d'un modèle complet de développement et de production d'anticorps thérapeutiques et prophylactiques contre un pathogène émergent de classe 4, le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (virus CCHF). Ce projet contribue à l'accélération de la mise au point de réponses adaptées aux futurs agents infectieux émergents, en vue de mettre en place un bouclier sanitaire pour sécuriser les populations humaines face aux maladies infectieuses.

Ainsi, il est proposé de financer la PME Fab'Entech dans le cadre de sa participation au projet de recherche et développement Emerfab, en lien avec les activités du pôle Lyonbiopôle, à hauteur de 652 500 €, comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 195 750 € en 2011, représentant 30 % de la participation financière accordée, à la notification de la présente convention,
- 163 125 € en 2012, représentant 25 % de la participation financière accordée,
- 163 125 € en 2013, représentant 25 % de la participation financière accordée,
- 130 500 € en 2014, représentant le solde, soit 20 % de la participation financière accordée.

Les conditions de libération de ces versements figurent au sein de la convention d'application financière soumise à l'approbation du Bureau ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 652 500 € au profit de l'entreprise Fab'Entech (Lyon) dans le cadre du projet de recherche et développement EMERFAB relatif au pôle de compétitivité Lyonbiopôle pour la période 2011-2014,

b) - la convention d'application financière à passer entre la Communauté urbaine et la société Fab'Entech définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1556, le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses.

**4° - La dépense** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1556, selon l'échéancier suivant :

- 195 750 € en 2011,
- 163 125 € en 2012,
- 163 125 € en 2013,
- 130 500 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.**